

**DEMANDE D'AFFECTATION EN DORDOGNE
ET CHANGEMENT D'ÉTABLISSEMENT
RENTREE 2018**

A remplir par les représentants légaux et à remettre à l'établissement d'origine qui transmettra à la DSDEN de la Dordogne.

Pour toutes les demandes, joindre obligatoirement un justificatif de domicile et un avis de passage ou de maintien pour la rentrée 2018.

ÉLÈVE

NOM et Prénom :

Date de naissance :

Sexe : Fille - Garçon (barrer la mention inutile)

Résidence (des parents, de la famille d'accueil, foyer) :

Mail :

Téléphone (fixe et portable) :

NOM et Prénom du représentant légal (parents, ASE) :

Qualité (parents, ASE) :

ÉTABLISSEMENT FREQUENTE (année scolaire en cours)

COLLÈGE	LYCÉE GT - LYCÉE PROFESSIONNEL
Établissement :	Établissement :
Classe :	Classe, formation :
LV1 :	LV1 :
LV2 :	LV2 :
	Enseignement d'exploration (2nde):
Option :	Option :

ÉTABLISSEMENT SOUHAITÉ

Établissement :
Classe :
LV1 :
LV2 :
Formation ou spécialité professionnelle :

MOTIF DE LA DEMANDE DE CHANGEMENT
--

MOTIF DE LA DEMANDE	JUSTIFICATIFS A JOINDRE
Déménagement	Justificatif de domicile

DEMANDE DE DÉROGATION AU SECTEUR SCOLAIRE
--

Motif par ordre de priorité défini par le ministère de l'Éducation nationale (art. D211-11 du code de l'éducation)	Pièces justificatives à joindre obligatoirement pour prise en compte du critère
Elève en situation de handicap	Décision de la CDAPH
Prise en charge médicale à proximité	Certificat médical
Elève boursier	Notification de bourses
Fratie	Certificat de scolarité
Résidence en limite de zone de desserte	Justificatif de domicile
Parcours particulier	Enseignement souhaité
Autre (préciser)	A ajouter si nécessaire

Développer le ou les motifs, puis dater et signer :

Avis de l'établissement d'origine :

SITUATIONS PARTICULIÈRES

ÉLÈVES RELEVANT DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

Représentants légaux

Qualité (ASE, tuteur, parents, etc.) :

NOM et prénom :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

Fax :

N.B. : la demande d'affectation d'un élève relevant de l'ASE doit être effectuée par l'ASE ou le foyer d'accueil et non par la famille d'accueil. L'établissement le plus proche de la résidence de l'élève sera recherché, dans la limite des places disponibles.

JUSTIFICATIFS SUPPLÉMENTAIRES À JOINDRE SELON LES SITUATIONS

ASE :

Copie de l'extrait du jugement confiant le jeune à l'ASE

Photocopies du dernier bulletin scolaire avec décision d'orientation

Elèves allophones :

Fiche évaluation du CIO (page 4)

CONSEILLERS TECHNIQUES

Dans certaines situations, le bureau affectation pourra être amené à solliciter l'avis et l'expertise de conseillers techniques de Monsieur l'Inspecteur d'académie :

En cas d'inaptitudes et de contre-indications importantes :

Docteur LAFAYE Martine Médecin responsable départemental, service médical en faveur des élèves

DSDEN de la Dordogne - 20 rue A. de Musset - CS 10013 -24054 Périgueux Cedex

En cas de situation sociale complexe :

Mme Monique LAPOUGE, par intérim Karine BOUCHAÏB, assistante sociale, service social départemental en faveur des élèves

DSDEN de la Dordogne - 20 rue A. de Musset - CS 10013 - 24054 Périgueux Cedex

En cas de questions ou de problèmes liés à l'orientation :

M. Jean-Jacques LAVERGNE, IEN-IO

DSDEN de la Dordogne - 20 rue A. de Musset - CS 10013 - 24054 Périgueux Cedex

Par ailleurs, certaines situations ne sont pas traitées par le bureau affectation de la DSM, mais par d'autres services :

Elèves en situation de handicap : contacter la circonscription ASH

Cité administrative - Bâtiment B - 24016 PERIGUEUX Cedex

Tél : 05 53 53 83 83 / Mail : ce.i-en-perigueux1@ac-bordeaux.fr

Elèves orientés en SEGPA : circonscription ASH

Contacteur M. CROIZIER : 05 53 35 91 17/ce.i-en-perigueux1@ac-bordeaux.fr